Saint Laurent de Céris
dynamique par nature

INFORMATION À LA POPULATION

Sécheresse estivale : recensement des fissures et désordres sur les bâtiments

À la suite de la période de sécheresse de cet été, la commune souhaite recenser les éventuels dommages qui auraient pu apparaître sur les habitations et autres constructions (maisons, garages, dépendances, murs, etc.).

En effet, les épisodes de sécheresse peuvent entraîner des mouvements de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux, susceptibles de provoquer des fissures ou des désordres sur les bâtiments.

Vous avez constaté l'apparition de fissures ou une aggravation de fissures existantes sur votre habitation ou une autre construction ?

Nous vous invitons à en informer la mairie afin de permettre à la commune de recenser les sinistres constatés sur son territoire.

Pour cela, merci de transmettre :

- Vos nom et prénom,
- L'adresse du bâtiment concerné,
- Une description succincte des désordres constatés,
- Des photographies des fissures, si possible,
- La date approximative de leur apparition ou de leur aggravation.

Vous êtes invités à transmettre ces informations à la mairie **avant le 31 décembre 2026**, par mail à secretariat@stlaurentdeceris.fr ou directement à l'accueil de la mairie.

Ce recensement permettra à la commune de disposer d'une meilleure connaissance de la situation et d'étudier l'opportunité de déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de l'État.

Nous vous remercions de votre participation et de votre vigilance.

Le Maire,

Manuel DESVERGNE